

PROJET DE BUDGET 2019

NOTE DE POLITIQUE GENERALE

INTERVENTION DE MONSIEUR HUSTACHE
DU 4 DECEMBRE 2018

Le projet de budget 2019 est, d'une certaine manière, un budget de transition. Non pas qu'il ne repose pas sur des bases financières solides : c'est bien un budget fiable dont les chiffres ont été soigneusement étudiés.

Ce budget se situe dans une période de redressement mais aussi dans une période de très grande incertitude qui s'ouvre aujourd'hui avec les premières mesures fortes du Gouvernement wallon à l'encontre des Provinces.

Les mesures se sont multipliées, toujours plus stigmatisantes.

Même si nous parvenons à garder stable le gouvernail du bateau, il est à craindre que si la posture du Gouvernement wallon se confirme, nous allons connaître de très sérieux troubles dans les années à venir.

Le budget s'inscrit sous le signe de la plus grande prudence à l'entame d'une législature qui sera marquée par des élections régionale et fédérale.

- Crise politique (les pouvoirs et services publics).
- Crise institutionnelle (les pouvoirs intermédiaires).
- Crise existentielle (la DPR du nouveau Gouvernement wallon).

Je voulais mettre ces crises en évidence car elles impactent ce budget.

Elles ont des causes plurifactorielles.

Cela se place aussi dans un contexte de la remise en question des pouvoirs publics ...

C'est bien tous les pouvoirs publics intermédiaires qui sont bousculés.

Quant à la DPR, la pythie gouvernementale a rendu son oracle. Dans les astres, il n'y aura plus de Province. M. le Gouverneur sera seul au pouvoir avec les Bourgmestres qui seront non rémunérés. Ils ont pourtant déjà beaucoup de difficultés à se réunir pour les zones de police et les zones de secours.

Nous allons actionner notre machine à remonter le temps des finances provinciales. L'origine de nos soucis remonte aux conséquences du Plan Marshall. Il était important de supprimer les taxes qui pénalisaient nos entreprises mais il faut savoir que :

- Comparaison des pertes fiscales des Provinces wallonnes en 2006 :
 - Hainaut : 21.637.793 €
 - Liège : 4.148.600 €
 - Namur : 2.111.000 €
 - Luxembourg : 630.000 €
 - Brabant wallon : 0 €

Gardez ces chiffres en mémoire car ils vont expliquer un certain nombre de choses dans le futur, qui nous pénalisent fortement lorsque le Fonds des Provinces est réduit.

Au Plan Marshall, vient s'ajouter un long et douloureux processus qui s'inscrit dans notre budget à travers des recettes en moins.

- La fin de recettes suite à l'adoption du Plan Marshall (21 millions €) ;
- Suppression des dividendes de Dexia (3,4 millions €) ;
- Taxe industrielle compensatoire à rembourser (13 millions € qui a mis nos finances en grand danger, un one shot comme on dirait en bon picard de chez moi) ;
- Conséquence du transfert de compétences (logement, énergie, voiries : 1,7 million €).

C'est aussi des dépenses en plus :

- DPR : financement des zones de secours (6,3 millions €).
- Et comme tous les autres pouvoirs locaux, le financement du personnel et des pensions.

Nous avons l'impression de ne plus être des pouvoirs locaux. Nous subissons comme les Communes et les Intercommunales les effets de toutes ces mesures.

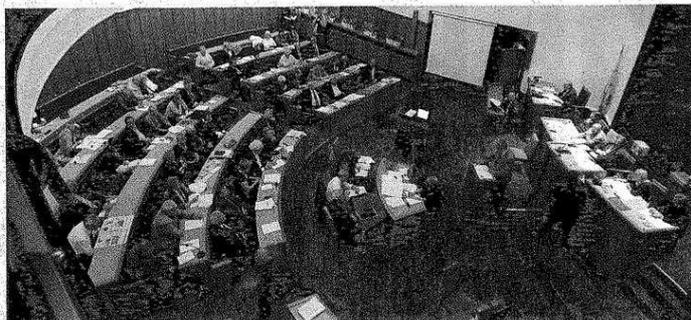
Voici un exemple de ce que l'on pouvait trouver dans la presse à cette époque.

Mons / Il manque 7,8 millions sur un budget total de 344 millions

La Province en déficit grave

L'ESSENTIEL

- 10 à 20 % de dépenses de fonctionnement en moins.
- Non-remplacement des départs au sein du personnel pendant cinq ou sept ans.
- 20 à 40 % de subsides en moins pour les ASBL.
- L'institution passe à la diète sévère.



LA SESSION BUDGÉTAIRE SE POURSUIVRA LE 19 NOVEMBRE, après examen du projet en commissions. ©AV PRESS

tion de leur catégorie, les ASBL verront leurs subsides fondre de 20 à 40 %. Idem pour les subventions réglementaires (-40 %), celles des groupes politiques (-20 %) et les autres secteurs subventionnés (-40 %). Total : 2,3 millions d'économies.

D'autres mesures viseront à stabiliser la dette (enveloppes fermées de 10 millions chacune pour le Service technique des bâtiments et Hainaut ingénierie technique, l'ex-service voyer) ; d'autres à augmenter les recettes ordinaires (prestations provinciales = paiement) ou extraordinaires (vente ou cession d'une partie des fameux « 180 terrains de football » de patrimoine communal).

Pour Serge Hustache, ces économies ne visent rien moins qu'à éviter une Apocalypse programmée. « Mais Apocalypse veut aussi dire renaissance », lâche-t-il à l'assemblée d'un ton prophétique, appelant l'opposition à faire preuve d'esprit constructif, adjurant ses collègues de ne pas tirer la couverture à eux « au risque de découvrir les autres ». Et torturant l'étymologie d'un mot grec qui signifie « révolution ». Quoique... ■

ETTORE RIZZA

Le projet de budget 2010 de la province accuse un mali de 7,8 millions d'euros sur 344 millions. Et c'est une bonne mauvaise nouvelle. Bonne parce que le déficit prévu est inférieur à celui de 2009 (8,2 millions). Bonne, aussi, parce que les dernières projections budgétaires, en septembre, laissaient entrevoir un gouffre de 25 millions ! Impensable : c'est presque deux fois les 14 millions de déficit maximum que la règle du tiers boni autorise à l'institution,

du moins sur base de ses réserves actuelles.

Mais la nouvelle est mauvaise à plus d'un titre. « Le Hainaut est la seule province belge à connaître un déficit aussi grave, souligne le grand argentier provincial, Serge Hustache (PS). Toutes les autres sont plus ou moins en équilibre ». Afin de ramener les pertes à un niveau plus acceptable, la Province devra se serrer la ceinture jusqu'aux limites de l'asphyxie. C'est le fameux « plan de

modernisation » en 80 mesures, dévoilé en juin (*Le Soir* du 1^{er} juillet) et qui a commencé à être appliqué. Principales victimes ?

1 Les huiles (cabinets, groupes politiques, administrations...) Tous verront leurs dépenses de fonctionnement réduites de 10 à 20 %. Les missions à Petaouschnock, par exemple, seront examinées à la loupe. Économies espérées : 5,2 millions. C'est la mesure la plus rentable.

2 Le personnel Pas question de toucher aux 5.040 agents (4.534 équivalents temps plein, contre environ 3.000 à Liège), qui représentent pourtant 70 % du budget. Mais les départs et les travailleurs en congés ne seront plus remplacés pendant « 5 ou 7 ans ». La mesure devrait concerner cette année entre 85 et 100 travailleurs et permettrait d'économiser 3 millions d'euros.

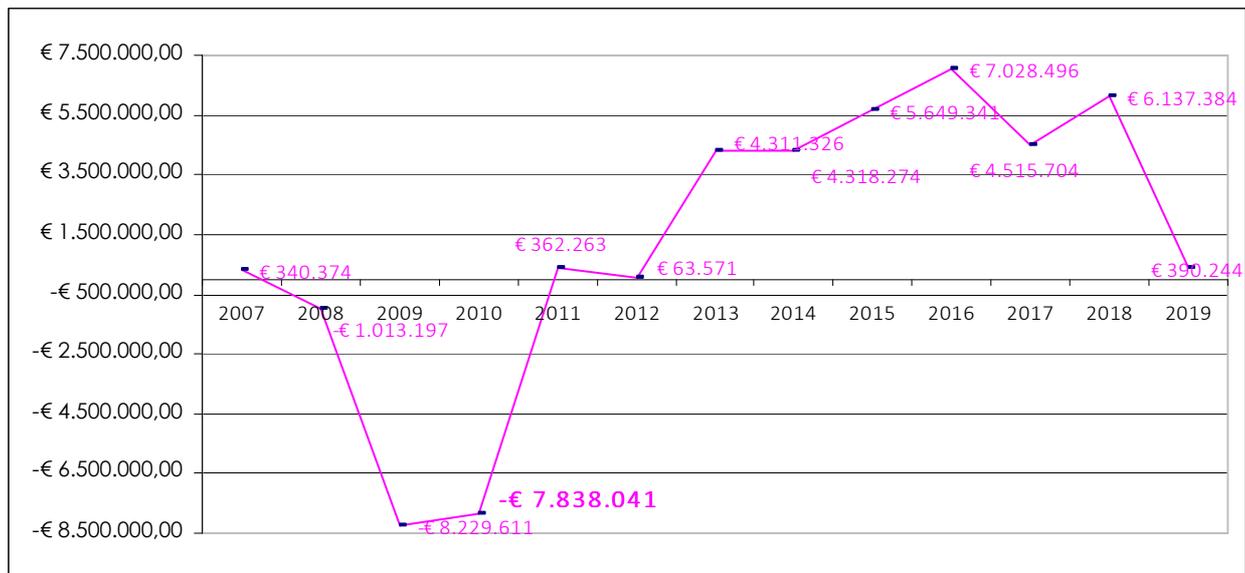
3 Les ASBL et autres bénéficiaires de subsides En fon-

Et c'était il y a à peine 10 ans. Cette réduction du Plan Marshall a été compensée pendant 4 ans. Pendant ces 4 ans, au sein de cet hémicycle et de façon globale, nous pensions que la Région wallonne allait venir à notre secours.

C'était une erreur de ne pas avoir pris dès 2006 les mesures qu'il fallait.

C'est à ce moment là, en 2010, que nous avons mis en place une procédure de modernisation.

A partir de 2010 un Plan de modernisation :



Cela n'a pas été un ravalement de façade mais bien des mesures concrètes qui nous ont permis de redresser la situation.

Des mesures politiques audacieuses :

- Moratoire sur le personnel ;
- Diminution des frais de téléphonie fixe et mobile ;
- Définition des axes prioritaires ;
- Une politique de prudence budgétaire (constitution de réserves et de provisions) ;
- Réduction des dépenses de transferts et de certaines subventions ;
- Réduction des dépenses de structures et de fonctionnement au profit des projets.

Tout cela nous a amené à des économies récurrentes fondamentales de l'ordre d'environ 40 millions d'euros au budget ordinaire (personnel, dette, transferts, fonctionnement). Si nous n'avions pas pris ces mesures, nous ne serions pas là aujourd'hui ou, du moins, pas dans la même posture que celle que nous avons.

Le respect scrupuleux des balises n'aurait pas été possible sans une franche collaboration et un travail interne minutieux et d'excellence de l'Administration.

Pour terminer cette introduction, je voudrais vous rappeler les faits tels qu'ils sont. Oui, nous revenons de loin. Oui, nous avons notre part de responsabilité mais oui, nous avons pu aussi, grâce à des mesures fortes, prises en interne, sans tendre la sèbile à personne et certainement pas à la Région wallonne, nous en sortir.

C'est par hasard, en lisant un texte moins agréable que celui de DE MUSSET, issu des débats des commissions des pouvoirs locaux que je suis tombé sur une note de Fabian CULOT, Conseiller provincial à Liège, devenu Député wallon.

Quand il était Conseiller provincial, il était un ardent défenseur de la cause mais une fois Député, sa conviction était moins évidente :

« De manière générale, les budgets (des Provinces) se portent plutôt mieux que ceux des communes voire de celui de la Wallonie ou, a fortiori, encore plus de l'Etat fédéral. » Fabian Culot, Député wallon. Commission des pouvoirs locaux. 20 novembre 2018

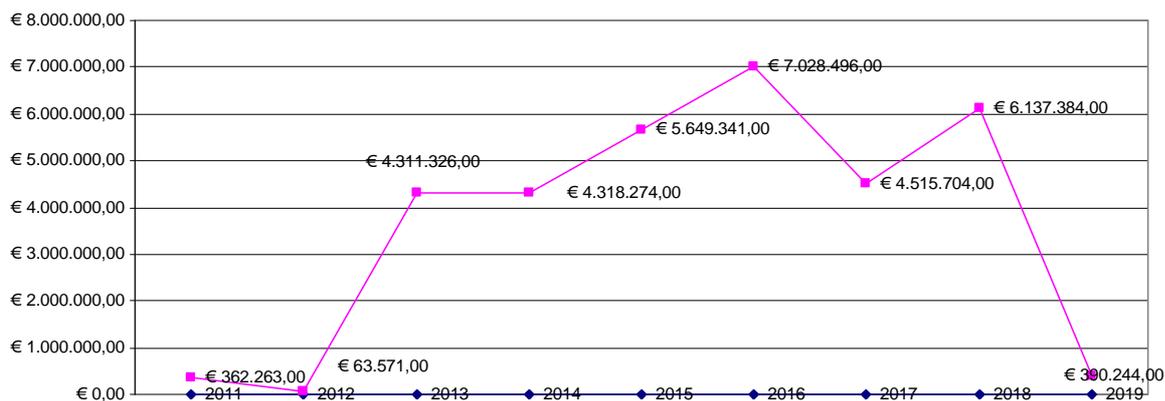
Le budget est un peu une valse en trois temps. C'est tout d'abord un budget à l'équilibre à l'exercice propre avec 49.000 €. Il n'y a plus de prélèvements et ça, si on compare au budget précédent, c'est le grand élément politique car comme on a réduit nos recettes, on n'a pas pu faire de prélèvements et cela va nous handicaper demain pour la trésorerie comme pour le financement de l'extraordinaire. Néanmoins, avec 35 millions, nous avons un résultat global tout à fait intéressant.

Budget ordinaire :

EXERCICE PROPRE	RECETTES	DEPENSES
	Prestations 13.518.012 €	Personnel 274.891.727 €
	Transferts 375.771.909 €	Fonctionnement 60.952.396 €
	Dette 985.737 €	Transferts 20.327.139 €
		Dette 33.714.152 €
	390.275.658 €	389.885.414€
RESULTAT AVANT PRELEVEMENTS	390.244 €	
PRELEVEMENTS	710 €	341.652 €
RESULTAT EXERCICE PROPRE	EXCEDENT 49.302 €	
EXERCICES ANTERIEURS	EXCEDENT 35.105.196 €	
RESULTAT GLOBAL	35.154.498 €	
Avec le personnel enseignant	609.761.623 €	609.371.379€

5,7 millions en moins du Fonds des Provinces et l'exercice propre n'est plus ce qu'il était.

Résultats à l'exercice propre (hors prélèvements) :



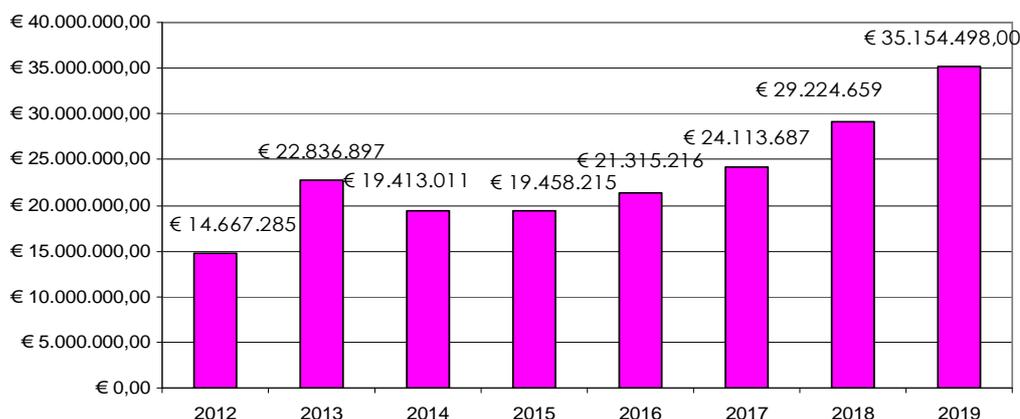
Un Zoom du graphique précédent...on reste en boni mais c'est évidemment tout juste....

Réserves ordinaires non affectées :

31/12/2010	48.323.409
31/12/2011	29.284.146
31/12/2012	29.314.142
31/12/2013	33.216.465
31/12/2014	37.081.465
31/12/2015	42.201.465
31/12/2016	46.016.469
31/12/2017	47.436.469
31/12/2018	49.970.469
31/12/2019	49.970.469

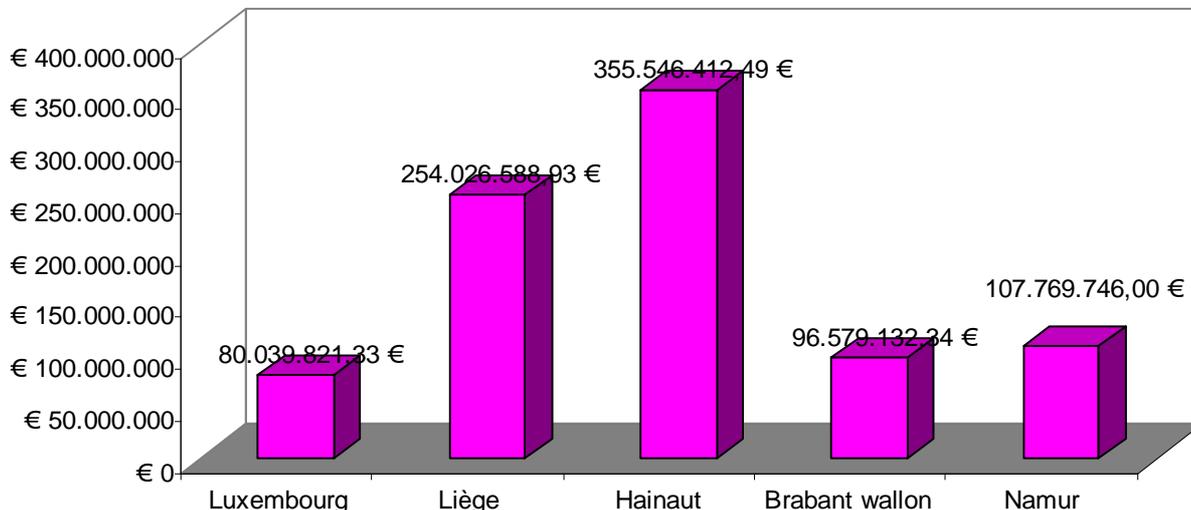
Cela est un des effets de la Taxe industrielle compensatoire que l'on a dû rembourser et qui a impacté solidement nos réserves. Ces réserves justement qui contrairement à ce que certains peuvent dire, sont indispensables à la trésorerie mais aussi en cas de coups durs. Si nous n'avions pas eu ces réserves, nous aurions été en situation de faillite. Elles restent tout à fait convenables.

Solde budgétaire général :



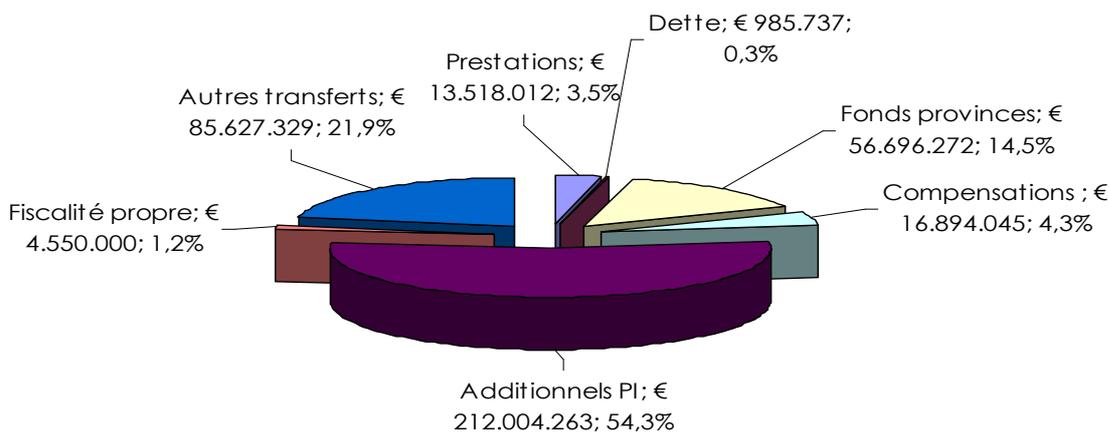
Grâce à la politique menée dans le passé, il continue de grimper. C'est une bouée importante en cas de problème mais attention, c'est très aléatoire car au plus les mesures vont nous impacter au plus notre compte sera serré et au moins nos exercices antérieurs qui alimentent et qui permettent d'expliquer ce solde budgétaire vont se réduire.

Dépenses globales à l'ordinaire par Province (source : Etude BERENDT – 2016)



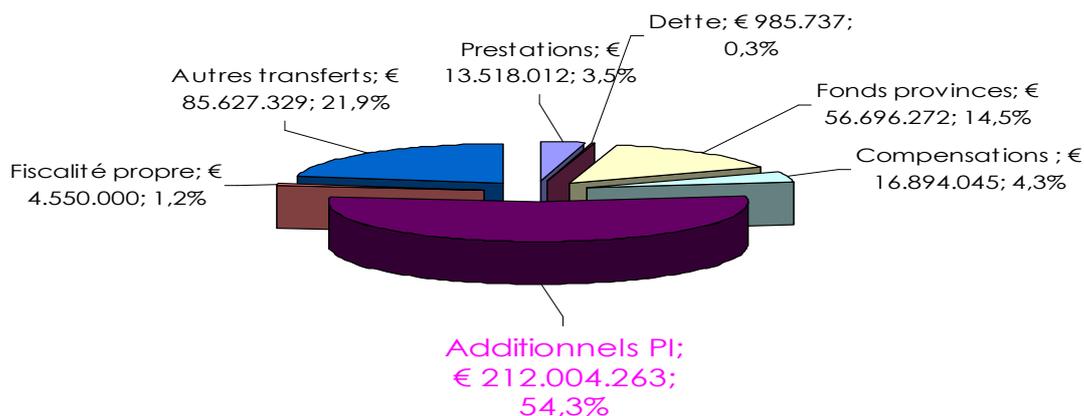
Notre Province est de loin, le premier pouvoir local. Elle est de loin supérieure en termes d'importance pour ce qui est des activités budgétaires.

Recette ordinaires :



Vous voyez que ce qui ressort de manière évidente, ce sont les additionnels au précompte immobilier.

Précompte immobilier :



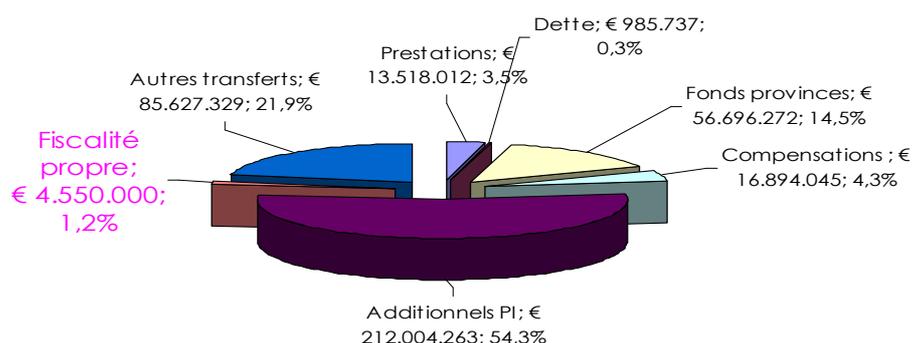
Situation dans les autres provinces :

	Rendement par habitant	Nombre centimes additionnels
Province de Namur	127.88	1.485
Province de Hainaut	149.81	1.895
Province du Brabant Wallon	183.74	1.150
Province de Liège	165.99	1.750
Province du Luxembourg	190.76	1.980
Moyenne	163.28	1.652

C'est évidemment une recette très importante et pour laquelle nous sommes très attentifs mais contrairement à la légende, nous ne sommes pas les plus voraces. Nous sommes au-dessus de la moyenne mais par contre, pour ce qui est du rendement, nous sommes en-dessous de la Province du Brabant wallon ou Liège.

Il n'est plus envisageable, dans ces conditions, de songer à une augmentation des additionnels au précompte immobilier.

Fiscalité propre :



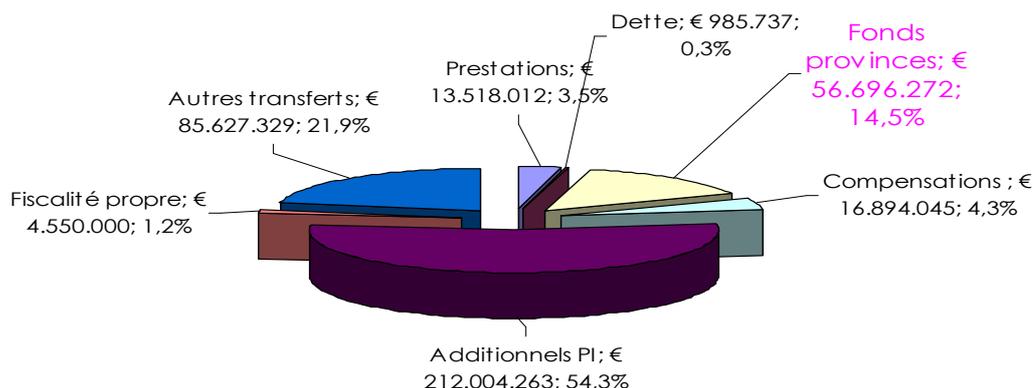
La fiscalité propre était plus élevée auparavant :

	Fiscalité	Provisions	Différence	Total RO*	Part
2005	24 666 793			311.853.451	7,91%
2006	15.192.345			319.811.575	4,75%
2007	10.643.690	0	10.643.690	331.796.749	3,21%
2008	6.548.310	0	6.548.310	326.172.908	2,01%
2009	4.740.000	0	4.740.000	337.680.981	1,40%
2010	4.740.000	0	4.740.000	336.114.135	1,41%
2011	5.792.000	2.502.750	3.289.250	343.316.900	0,96%
2012	5.802.000	2.445.500	3.356.500	352.185.438	0,95%
2013	5.742.000	2.245.500	3.496.500	363.801.640	0,96%
2014	6.010.000	1.995.500	4.014.500	368.718.303	1,09%
2015	6.190.000	2.245.500	3.944.500	378.439.660	1,04%
2016	6.285.000	2.250.000	4.035.000	381.739.664	1,06%
2017	6.200.000	2.710.000	3.490.000	386.567.447	0,90%
2018	4.655.865	1.310.000	3.345.865	390.379.116	0,86%
2019	4.550.000	1.260.000	3.290.000	390.276.368	0,84%

On ne peut pas dire que nous sommes animés d'une rage taxatoire et en 2005, c'était les taxes du Plan Marshall.

Objectivement, comme ces taxes n'ont pas été remplacées, on est passés de 24 millions à 4,5 millions, ce qui est considérable. Il a fallu trouver des solutions en dépenses mais aussi en recettes.

Le Fonds des Provinces :



Mesure phare de ce budget, vous pouvez voir qu'il est de 14,5%, c'est la deuxième grande recette provinciale.

Les mesures du Gouvernement wallon qui affectent notre budget 2019

Elles nous impactent au travers d'une réduction unilatérale de 3% brut mais aussi à travers le financement du second pilier de pension. Je n'entrerai pas dans les détails mais cela représente une perte de 5,7 millions d'euros.

- Réduction du Fonds des Provinces de 3% (hors indexation) ;
- Financement du second pilier des pensions : 5,9 millions d'euros.

Impact annuel de la diminution du Fonds des Provinces pour financer le second pilier de pension (en milliers d'euros)

Simple, injuste et sans pitié !

Province	Impact annuel diminution FDP (en milliers €)	Répartition
BW	-1.126	8,37%
Liège	-3.254	24,18%
Lux	-1.157	8,60%
Namur	-2.106	14,98%
Hainaut	-5.905	43,87%

A droite, vous avez la répartition du Fonds des Provinces en fonction des différentes réalités provinciales. Vous pouvez voir que nous recevons 43%, c'est donc nous qui en sommes les principaux bénéficiaires mais ce n'est pas, je le répète, par le fait du prince, c'est tout simplement que tout cela a été calculé par rapport à la perte des recettes du Plan Marshall.

C'est ainsi que nous perdons 5,9 millions... c'est d'une certaine manière une double peine, on nous retire sur le fonds mais in fine, on nous en retire encore plus que les autres.

Les drôles de solutions préconisées par le Gouvernement wallon :

« L'impact se faisant au niveau de l'exercice propre, les Provinces devront diminuer leur boni ou prendre les mesures nécessaires au maintien de l'équilibre à l'exercice propre ... Les provinces pourraient également mobiliser leurs réserves importantes (réserves et provisions). ». Extrait de la note de Valérie De Bue au Gouvernement wallon – Septembre 2018.

Province	Ex. propre	Ex. global	Fonds de réserve (ordinaire)	Provisions
BW	0,211	0,035	12.267	14.770
Liège	14.419	0,119	119.327	0
Lux	4.346	0,117	13.692	6.876
Namur	0,014	3.046	8.344	43.505
Hainaut	6.137	29.224	66.871	203.115

Voici le tableau reprenant la situation de chaque Province. Vous voyez qu'à l'exercice propre nous n'avons eu d'autres choix – les municipalistes ne me contrediront pas, ils savent que ce n'est pas la bonne situation que d'être à zéro – il nous faut un boni pour maintenir nos réserves. Le Gouvernement wallon qui est supposé être attentif à la gestion provinciale donne des primes à la mauvaise gestion en quelque sorte.

Pour l'exercice global, nous sommes dans une situation plus confortable que les autres mais vous verrez aussi que nous avons des responsabilités qui sont aussi bien plus importantes.

Le Fonds de réserve est bien alimenté mais là encore, il nous permet d'alléger la trésorerie et il intervient en aval des exercices propres.

Quand le Ministre nous donne cette information, elle est purement et simplement irréalisable car on ne peut alimenter l'exercice propre par des réserves. Et en ce qui concerne les pensions, ça a l'air très séduisant comme ça – je crains d'ailleurs que depuis Namur, on lorgne sur nos recettes – mais en fait, ces provisions sont constituées pour l'essentiel du portefeuille des pensions du personnel et il n'est pas question d'aller y puiser de l'argent.

L'inquiétante évolution du Fonds des Provinces :

	Fonds des provinces	Total dépenses ordinaires	% Fonds des Provinces sur les dépenses ordinaires
2012	64.939.046	355.065.105	18,29%
2013	66.445.940	362.271.692	18,34%
2014	67.452.280	370.446.395	18,21%
2015	57.086.100 (63.429.000 – Zones de secours)	372.241.139 (378.584.039 – Zones de secours 6.342.900)	15,33%
2016	57.394.463 (63.771.626 – Zones de secours)	375.307.149 (381.684.312 – Zones de secours 6.377.163)	15,29%
2017	58.527.274 (65.044.294 – Zones de secours)	375.398.665 (381.903.094 – Zones de secours 6.504.429)	15,59%%
2018	56.632.736 (62.925.263 – Zones de secours)	377.912.804 (384.205.331 – Zones de secours 6.292.527)	14,98%
2019	51.026.645 (56.696.272 – Zones de secours)	384.215.787 (389.885.414 – Zones de secours 5.669.627)	13,30%
2012 - 2019	-€ 13.912.401,00	€ 29.150.682,00	

Dans ce tableau, les zones de secours ont été déduites pour véritablement voir les marges.

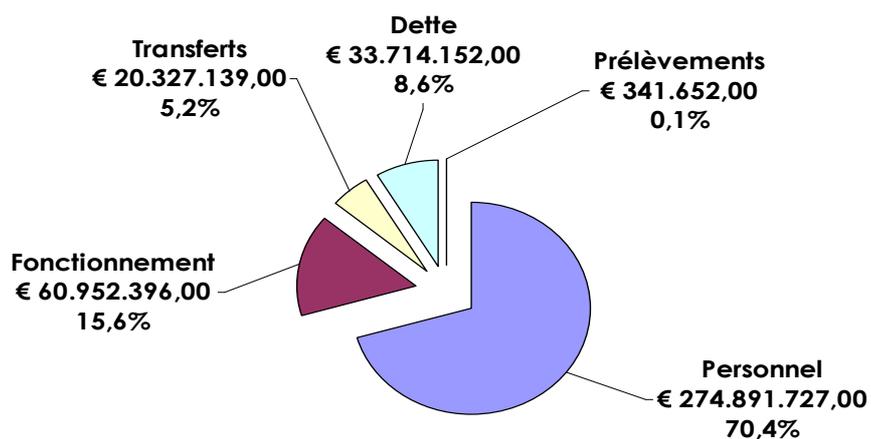
Vous pouvez très bien voir que l'évolution du Fonds des Provinces a fait perdre 13 millions entre 2012 et 2018.

C'est une équation irréalisable. Si nous n'arrivons pas à trouver des solutions pérennes à cette situation, il est clair qu'à un moment, les choses vont dégingoler, non seulement sur le plan financier mais aussi pour l'ensemble des pouvoirs locaux car je ne sais pas quel autre niveau de pouvoir pourrait supporter une situation financière pareille.

Dépenses ordinaires :

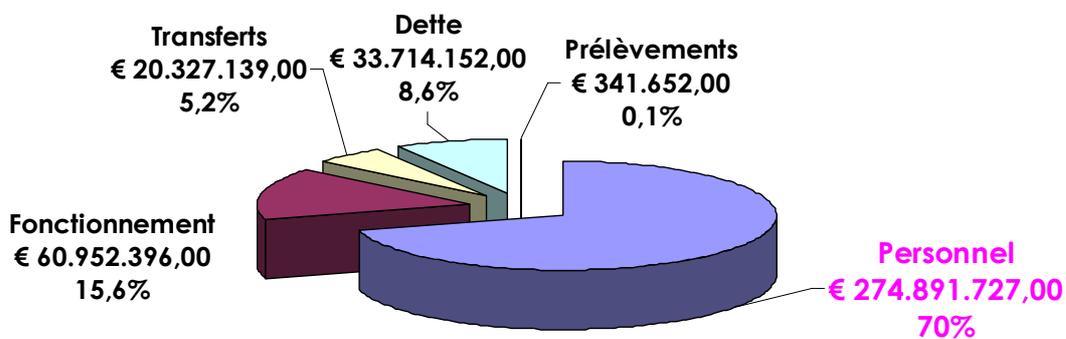
- Ne pas perdre la maîtrise des dépenses de dette et de personnel.
- Continuer à privilégier les projets de nos institutions aux coûts de structures et de fonctionnement : mettre les projets au centre de nos actions.
- Le maintien, malgré tout, pour les communes de notre soutien dans le cadre de la supracommunalité.

Répartition des dépenses ordinaires 2019 :



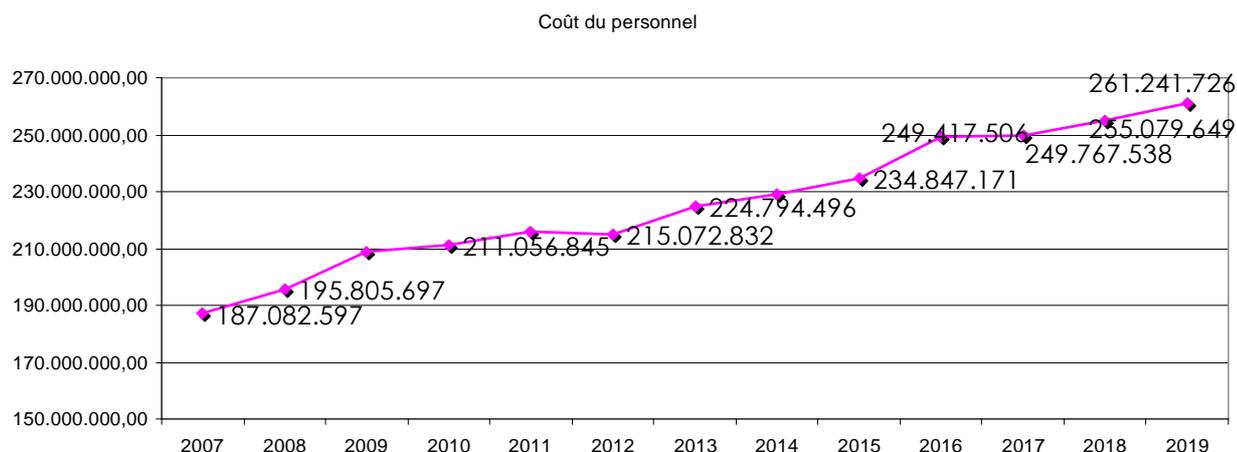
Vous pouvez voir que la part la plus importante de nos dépenses est celle du personnel, 70%. C'est une immense responsabilité.

Dépenses de personnel (avec les pensions) :



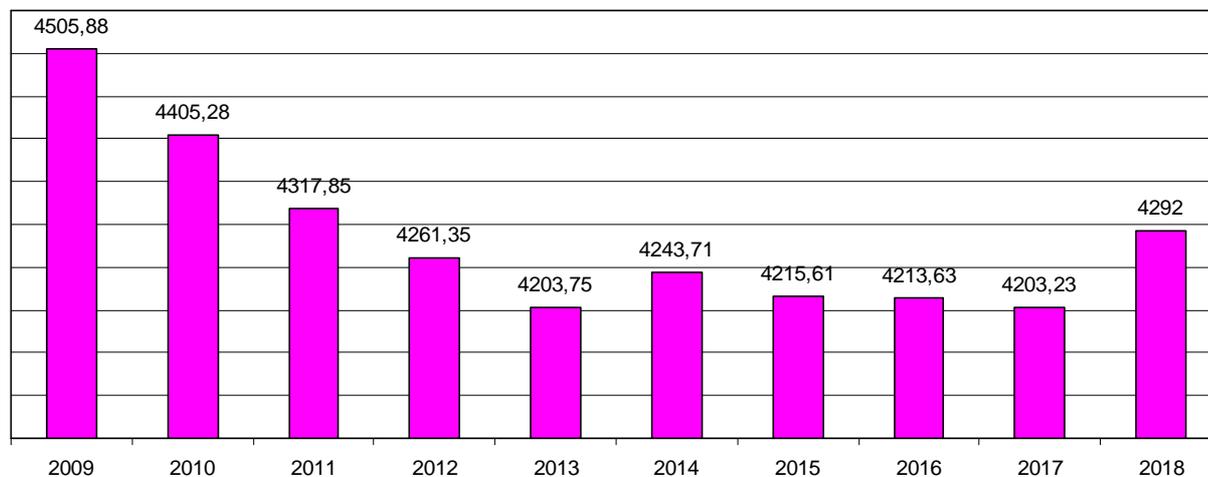
Vous pouvez comparer l'évolution.

Dépenses de personnel (sans pensions) :



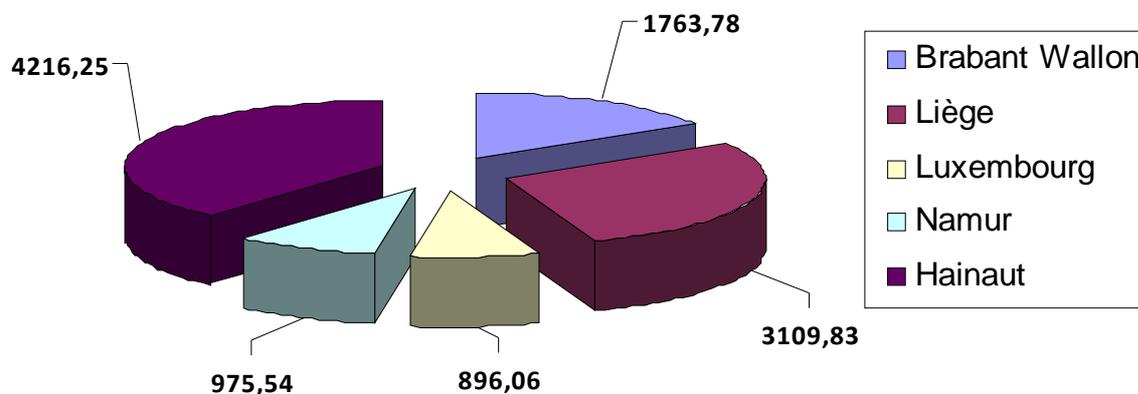
Voici l'évolution des dépenses nonobstant le moratoire. Malgré le fait qu'on l'ait adopté, on a une augmentation très importante, de l'ordre de presque 67 millions en 10 ans.

Evolution des ETP :



Voici l'effet du moratoire, c'est-à-dire, le non remplacement du personnel. Il y a cependant une exigence de respecter les obligations légales et certains besoins mais nous avons réussi à diminuer le nombre d'ETP en presque 10 ans.

L'emploi dans les autres Provinces (source : Etude BEHRENDT – 2016)



Quand je vous parlais de nos responsabilités particulières, voici un comparatif de la masse salariale des Provinces. Vous voyez qu'avec la Province de Liège, nous avons le plus de personnel, c'est pourquoi on a sur ce plan une réalité très particulière.

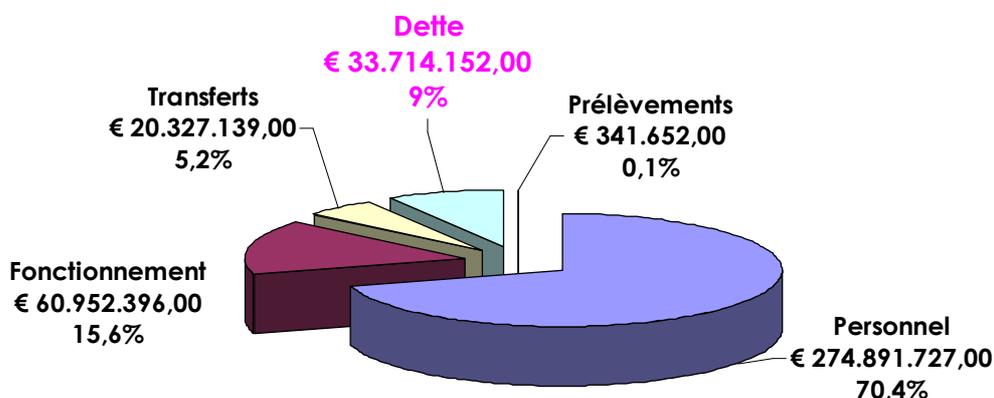
Quand on dit « il n'a qu'à », souvenez-vous des grandes tribus avec les « A quoi bon », supprimer telles ou telles politiques et bien quelle que soit la politique que vous allez supprimer, cela va peser sur l'emploi.

Près de 8.000 ETP

- 4.292 ETP (70% de définitifs, 30% de contractuels).
- + 691,17 ETP dans les ASB de Catégorie 1 (hors intérimaire et article 17).
- ± 3.000 ETP enseignants subventionnés pour l'année scolaire 2017-2018.

Ce qui est inquiétant, in fine, c'est l'avenir du personnel, c'est quelque chose sur lequel nous ne transigerons jamais.

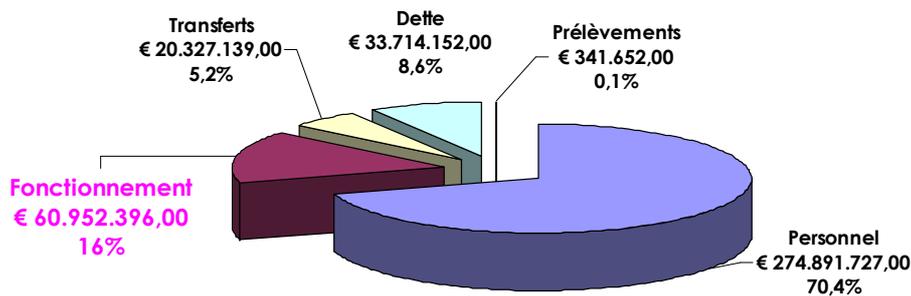
Dépenses de dette :



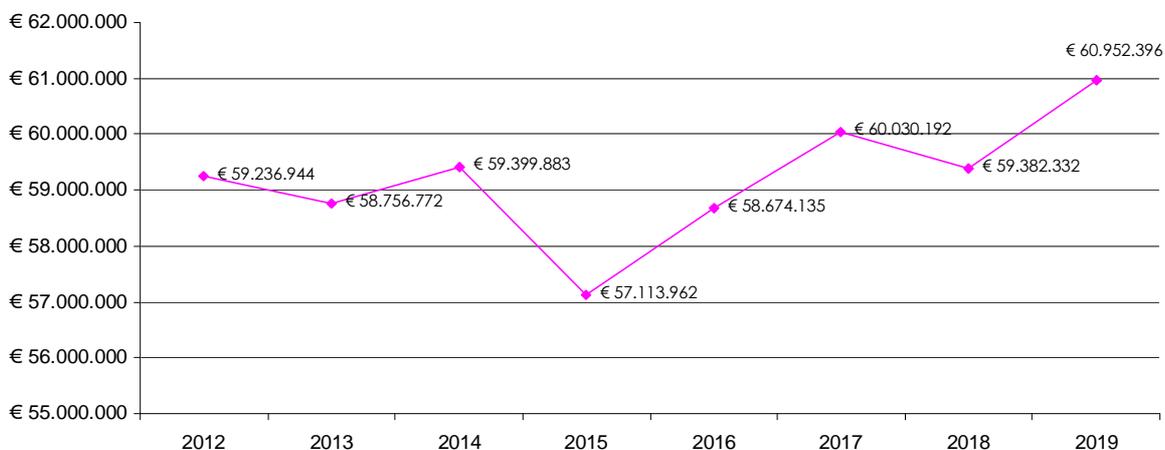
	Dettes	Total dépenses ordinaires	Part dette
2009	33.666.331	345.910.592	9,7%
2010	31.699.560	343.956.176	9,2%
2011	33.070.920	362.058.831	9,1%
2012	34.341.509	355.065.105	9,7%
2013	35.256.033	362.271.692	9,7%
2014	34.737.580	370.446.395	9,4%
2015	35.215.634	378.584.039	9,3%
2016	36.357.512	381.684.312	9,5%
2017	36.768.624	381.903.094	9,6%
2018	34.557.729	384.205.331	8,9%
2019	33.714.152	389.885.414	8,6%

A travers ce tableau, on s'aperçoit qu'elles sont extrêmement bien maîtrisées et que l'on reste aux alentours de 8% du budget. On espère que cela ne va pas augmenter. Cela pourrait se produire : vu le retrait de près de 6 millions € du Fonds des provinces, nous ne réalisons plus de prélèvements de l'ordinaire vers l'extraordinaire qui servaient entre autres à alimenter directement les investissements sans faire appel aux emprunts.

Evolution des dépenses de fonctionnement :

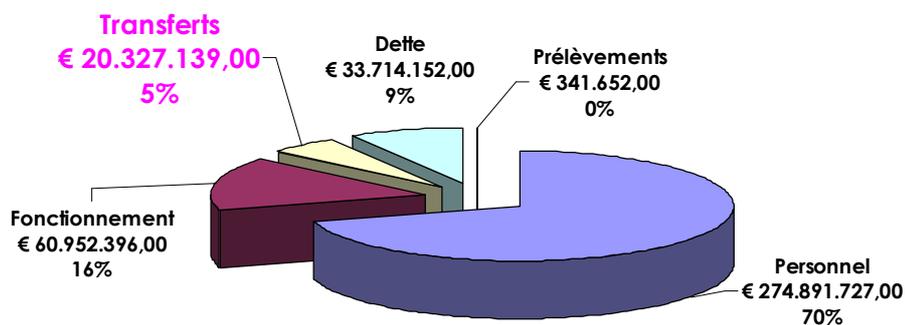


Evolution des dépenses de fonctionnement :

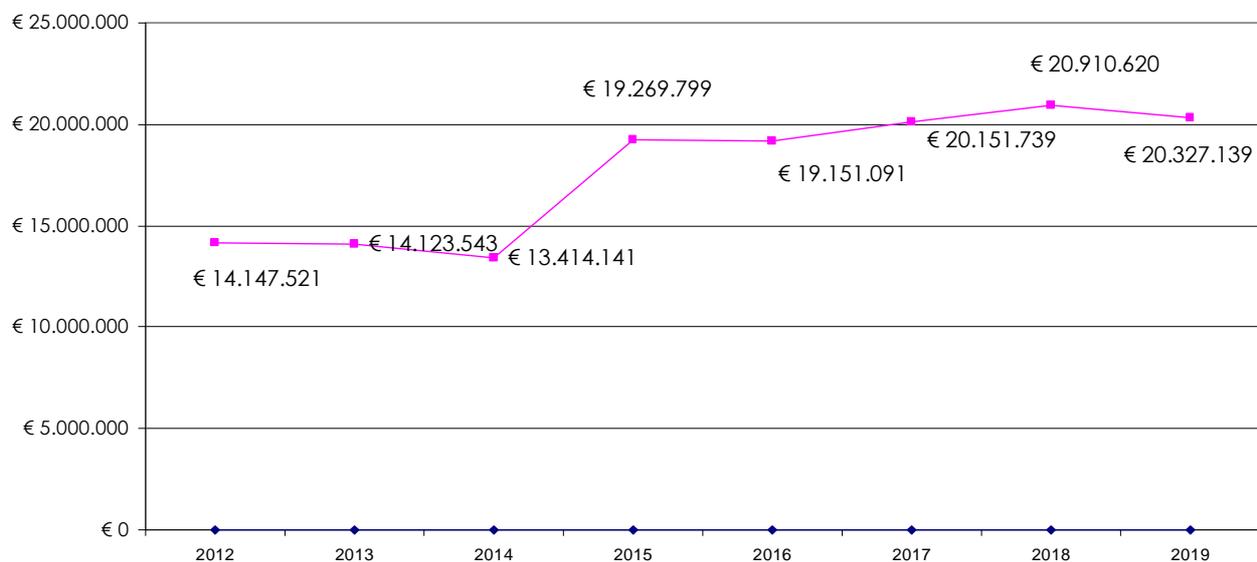


C'est un segment entre 57 et 60 millions, nous sommes restés très attentifs à l'augmentation de ce poste.

Dépenses de transferts :



Dépenses de transferts :



Vous voyez que cela a tendance à augmenter. C'est dans ce poste que l'on retrouve la politique de supracommunalité.

Depuis 2015, dépenses au profit des Communes pour les zones de secours :

- 2015 : 6.342.900€
- 2016 : 6.377.163€
- 2017 : 6.504.429€
- 2018 : 6.292.527€
- 2019 : 5.669.627€

Supracommunalité :

Maintien de l'inscription et du montant des dépenses au profit des communes dans le cadre de la supracommunalité.

- 2017: 1.001.604 € (0.75 €/habitant)
- 2018: 1.337.759 € (1 €/habitant)
- 2019: 1.340.147 € (1 €/habitant)

Bien que nous soyons dans une situation hostile, sans jamais savoir de quoi demain sera fait, nous avons tenu néanmoins à garder ce dispositif.

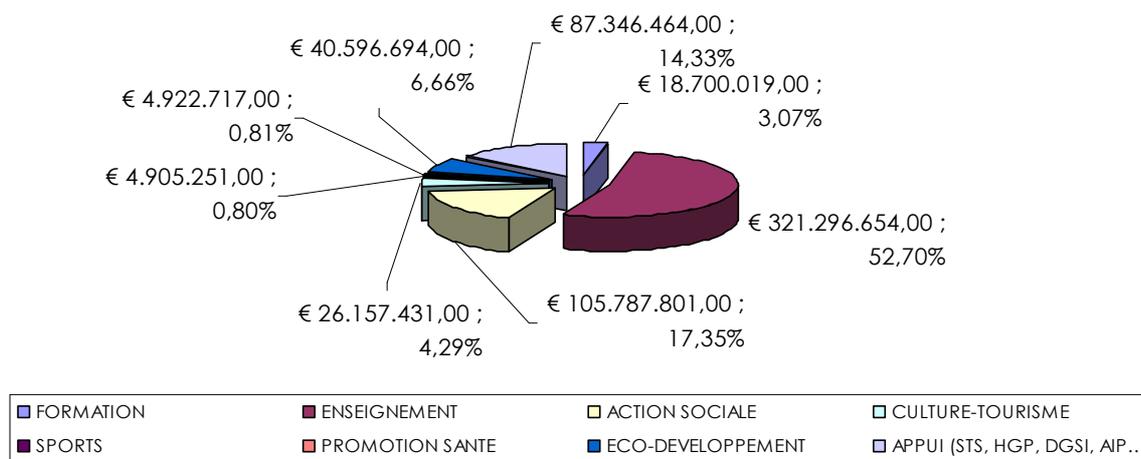
Il arrive à son terme et nous devons certainement en discuter.

Dans ces axes prioritaires, la Province de Hainaut investit près de 12 millions d'euros à travers environ 4.095 actions concrètes (sur base de 2017).

Quelques exemples: CPMS, Moniteurs sportifs, vacataires culturels, conférenciers, ...

Nous sommes largement au-delà des exigences requises par la Région wallonne.

Importance des politiques menées au budget ordinaire :



L'essentiel de ce que l'on trouve au budget ordinaire est consacré à l'enseignement et au social.

Répartition des matières :

- La Fédération Wallonie Bruxelles: 62%
- La Région wallonne: 38%

Quand on parle de transfert de la Région wallonne il est intéressant de constater que nous devons essentiellement pallier des matières qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les fameuses mesures pour lesquelles on nous impacte comme les zones de secours, les pensions, sont en fait des décisions qui sont prises au niveau du Fédéral et que la Région wallonne ne parvient pas à assumer, de même que la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les Provinces sont un peu le paratonnerre de tout cela et doivent régler les problèmes des autres niveaux de pouvoir.

Le coût réel des politiques (hors services d'appui) :

Coûts réels des politiques (hors services d'appui)	€ 211.881.122,00	
FORMATION	€ 14.324.749,00	6,76%
ENSEIGNEMENT	€ 74.934.361,00	35,36%
ACTION SOCIALE	€ 49.987.948,00	23,59%
CULTURE-TOURISME	€ 24.692.018,00	11,65%
SPORTS	€ 4.749.096,00	2,24%
PROMOTION SANTE	€ 4.865.265,00	2,30%
ECO-DEVELOPPEMENT	€ 38.327.685,00	18,09%

C'est l'impact politique de ce que nous faisons. Ce sont les moyens que nous mettons dans une politique, je pense par exemple à l'enseignement où nous investissons 74 millions.

Autre exemple, si demain la politique « Culture-Tourisme » devait être transférée, il faudrait aller chercher 25 millions pour mener à bien cette mission par le repreneur.

C'est intéressant car cela représente réellement les impulsions que donne un budget, c'est vraiment à travers cela que ça se voit.

Budget extraordinaire :

EXERCICE PROPRE	RECETTES	DEPENSES
	Transferts 4.915.501€	Transferts 824.290€
	Investissements 726.500€	Investissements 34.884.635€
	Dette 30.391.130€	Dette 234.205€
	36.033.131€	35.943.130€
RESULTAT AVANT PRELEVEMENTS	90.001€	
PRELEVEMENTS	610.000€	700.000€
RESULTAT EXERCICE PROPRE	EXCEDENT 1€	
EXERCICES ANTERIEURS	EXCEDENT 13.954.989€	
RESULTAT GLOBAL	13.954.990€	

En résumé, l'essentiel est placé dans la sécurisation et la mise en conformité du très important patrimoine provincial car il pèse de manière importante dans le budget.

Programme d'investissements – Ventilation des dépenses extraordinaires

- Priorité à l'entretien et à la sécurisation du patrimoine provincial.
- Poursuite des investissements dans le cadre du Programme d'avenir pour le Hainaut.

HGP	Travaux aux bâtiments	€ 10.350.000
HIT	Abords d'institutions et cours d'eau	€ 8.080.000
AUTRES	(Dont projet citoyen 100.000€)	€ 6.763.130

Le patrimoine provincial c'est :

- = 880 bâtiments provinciaux répartis sur 178 sites ;
- = superficie bâtie (surface brute) de ± 940.000 m² (188 terrains de foot) ;
- = en valeur dite « à neuf », reprise dans le cadre des assurances incendie, ± 1.200.000.000 €.

Programme d'avenir pour le Hainaut :

Projets	Montant initial total	Années antérieures	2018	2019
Charleroi – Cité des Métiers	€ 5.000.000,00	5.000.000€ (2015 et 2016)	3.500.000 €	
La Louvière – Gazomètre	€ 5.200.000,00	1.700.000€ (2017)		
Tournai – E-Campus (Negundo)	€ 2.700.000,00	5;300;000€ (-2.600.000 subventions 2017)		
Domaine de Parentville	€ 3.450.000,00	3.450.000€ (2017)		
Ghlin – Salle sports CPESM	€ 2.500.000,00	Attente de promesse ferme de subvention		
Ath – Salle sports IPES	€ 2.800.000,00	Attente de promesse ferme de subvention (budgétisé en 2018)		
Ghlin – Ecole du Cheval	€ 1.000.000,00	140.000€ (2017)		860.000 €
Baufte – Hainaut Sécurité	€ 2.000.000,00	71.882€ (2017)	4.000.000€	
Jurbise – mess IPFH	€ 3.200.000,00			

Cette année, c'est essentiellement l'Ecole du Cheval à Ghlin qui est bénéficiaire et on arrive petit à petit à le clôturer, c'est un fameux défi que l'on a pu relever.

Nous avons pu amortir les coups cette année mais nous n'avons aucune garantie ni prise sur l'avenir. Nous devons tenir bon et maintenir notre action malgré les mesures de discrimination que nous impose le Gouvernement wallon.

Des mesures qui ne touchent que les Provinces :

- Réduction du Fonds des Provinces :
 - 2018 : -5%
 - 2019 : -3%
 - 2020 : -2%

« Si on lit bien tant le rapport de la Cour des comptes que l'étude BEHRENDT qui a été réalisée, les Provinces peuvent faire face à la réduction du Fonds des Provinces. » Valérie DE BUE. Commission parlementaire | Nov. 2018

Financement du second pilier :

« Eu égard à la situation budgétaire générale de la Région, mais également à la position du Gouvernement quant à l'institution provinciale, il est proposé de totalement financer ce programme via le Fonds des provinces. »

« Les éventuels moyens résiduels restant à la disposition de la Ministre des Pouvoirs locaux. »

Extrait de la note adressée au Gouvernement wallon par la Ministre des pouvoirs locaux, Valérie DE BUE

Perte du Fonds des Provinces sur le second pilier 2019-2021

Province	IMPACT TOTAL (en milliers €) sur 2019-2021
Brabant wallon	-3.379
Liège	-9.764
Lux	-3.472
Namur	-6.049
Hainaut	-17.715

Le Gouvernement se félicite de mettre en place « des propositions de solutions permettant de préserver les finances wallonnes et communales ».

Mais manifestement pas pour préserver celles des Provinces !

Concernant la suppression arbitraire des points APE en 2020 (-1,7 millions d'euros)

« Des secteurs restent exclus du bénéfice du système : les provinces et le Forem, avec lesquels le Ministre règle ses comptes. » Thierry Bodson La Meuse|| le 17 novembre 2018.

Ce qui ne sera pas le cas – et nous sommes ravis – des Communes et Intercommunales.

L'apartheid en chiffres :

- Réduction du Fonds des provinces :
 - 2018 : -5%
 - 2019 : -3%
 - 2020 : -2%
- Financement du second pilier des pensions: 5,9 millions d'€
- Réforme des APE en 2020: 1,7 millions d'€

Et de la volonté, il y en a !

- D'associer au maximum chacun dans la réflexion.
- D'évaluer et de relancer un nouveau dispositif de supracommunalité.
- De mettre en place des projets citoyens.
- D'engager une réflexion sans tabou sur la gouvernance et les nécessaires évolutions institutionnelles.

On peut même rêver à une réflexion collective qui échappe aux réflexes pavloviens. Je ne sais pas si les temps sont déjà mûrs pour faire entrer chacun dans le 21^{ème} siècle et pour en arriver à autant de subtilité. On peut, en tout cas, en rêver.